



**COMPTE-RENDU  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 mai 2022**

(Convocation du 17 mai 2022)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire  
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : **15**  
Conseillers en fonctions : **15**  
Conseillers présents : **11**

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs BLAES Cédric, BOURGOIN Marc, CHAPEROT Simon, DOLLE Valentin, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme FRITZ Christelle (procuration à Mme RUCK), Mme MULLER Anne (procuration à M. BLAES), Mme RITTER Laura (procuration à M. IMBERY), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à Mme KNAUB).

**2022/29 - OBJET : Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- procéder à un vote à main levée,
- désigner Madame Cindy KNAUB en qualité de secrétaire de séance.

**2022/30 - OBJET : Lotissement Gänswald – désignation de l'aménageur.**

Madame le Maire propose de confier l'aménagement du lotissement Gänswald à usage d'habitation à la société AMELOGIS, qui semble la structure toute appliquée pour mener à bien cette opération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de choisir la société AMELOGIS pour réaliser cette opération.
- d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec l'opérateur et tout acte relatif à cette délibération.

**2022/31 - OBJET : Convention d'occupation au profit de l'Association ATMO Grand Est.**

L'association ATMO Grand Est est une association agréée par le ministère en charge de l'environnement pour la surveillance réglementaire de la qualité de l'air dans la Région Grand Est. M. Jean-François HUSSON, Président de l'association propose une convention d'occupation d'une superficie d'environ 5 m<sup>2</sup> située au croisement de la rue du Rhin et de Neubruch entre la commune de Munchhausen et l'association ATMO Grand-Est afin d'effectuer les mesures de la qualité de l'air.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec l'association ATMO Grand Est et tout acte relatif à cette délibération.



Pour extrait conforme,  
Munchhausen, le 24 mai 2022  
Le Maire